

## RAPPORT de l'ENQUETE PRELIMINAIRE

DANS LA POURSUITE DE

F. A. BAILLAIRGE, ptre, contre A. FILIATRAULT

POUR LIBELLE

*Enquête faite au Palais de Justice, de Joliette le 22 novembre 1892.*

Le Révérend FRÉDÉRIC ALEXANDRE BAILLAIRGÉ, Prêtre de la ville de Joliette, le plaignant en cette cause, lequel étant dûment assermenté par affirmation dépose et dit :

En réponse aux questions de l'avocat Cornellier.

Depuis onze ans je suis professeur au Collège Joliette et j'y enseigne actuellement la théologie morale et dogmatique. Je suis en même temps le propriétaire-éditeur et rédacteur de trois revues *La Famille, l'Étudiant* et *le Couvent*. Il n'y a pas d'autre professeur dans le Collège Joliette qui porte mon nom et il n'y a pas dans la province d'autres prêtres de ce nom.

Je ne connais pas personnellement le Défendeur.

Aristide Filiatrault à eu avec moi des relations de correspondances et m'a adressé au collège une lettre que je produis comme papier A à l'enquête du poursuivant.

Q. Veuillez prendre communication de l'article inscrit à la page 311 en deuxième colonne dans le 20<sup>e</sup> numéro du 3<sup>e</sup> volume du "Canada Revue" daté de Montréal le 5 novembre 1892 et produit à cette enquête, comme pièce B du poursuivant, et dire si la personne mentionnée dans cet écrit sous le nom de M. l'abbé Baillairgé est vous-même ?

R. Bien certainement.

R. Cet article, d'une manière générale, est injurieux, diffamatoire, calomnieux et mensonger ; il est injurieux parce qu'il m'offense. L'écrit est injurieux en ce sens qu'il indique que je suis un aliéné dans le professorat du collège et devient par là injurieux au collège auquel j'appartiens et au professorat même.

R. Ce n'est pas la première fois que le Défendeur m'a pris à partie dans le "Canada-Revue."

R. Le journal "Canada Pevue" est reçu au Collège Joliette dans la ville de Joliette, dans le District de Joliette, et le numéro